Image not found or type unknown

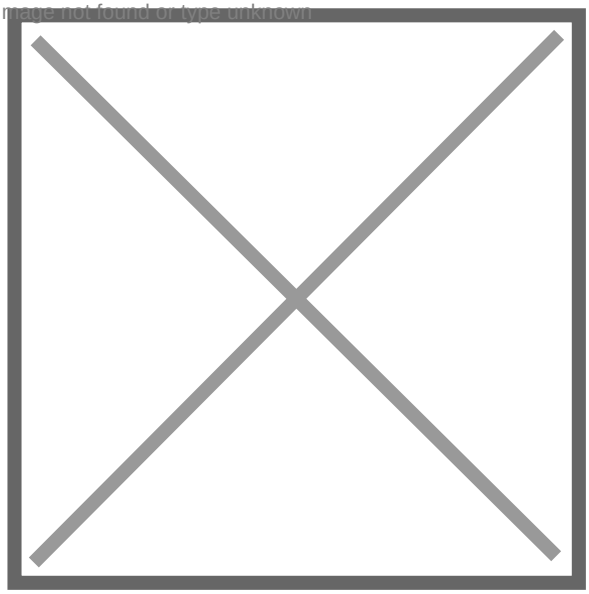

Recouvrement amiable de créances

Par **valerie087**, le **15/10/2012** à **13:16**

Bonjour,
je vais tenter d'être le plus claire et précis sur les éléments que je vais vous donner...je suis redevable de la somme de 150euros pour une cotisation d'assurance scooter impayée du 01/04/2012, ne pouvant pas regler cette somme, mon assureur a fait appel à un organisme de recouvrement, celui-ci ma envoyé une mise en demeure en date du 02/10/2012 à la suite de laquelle je les ai contacté par téléphone afin de trouver un arrangement car je n'ai pas la possibilité financière de régler la somme dans sa totalité en une fois, nous avons convenu de la mise en place d'un échéancier à hauteur de 25euros mensuels, je viens donc de recevoir le protocole transactionnel en date du 09/10/2012 dans lequel sont précisées les sommes dûes, a savoir: les 150euros initiaux, 0.56euros d'intérêts légaux et la somme sur laquelle je me questionne qui s'élève à 66euros. cette somme représente je cite "les frais de mise en oeuvre et d'homologation" suivi d"un * qui stipule que se sont les frais occasionnés par la présente transaction en ce compris l'éventuel dépôt d'une requête en homologation davant la juridiction compétente (art 1565 et suiv du code de procédure civile) seront pris en charge pour moitié par chacune des parties. je ne comprend pas pourquoi on me réclame cette somme puisqu'il n'y a eu aucune procédure judiciaire de faites et que nous sommes dans un procéssus de recouvrement amiable. j'ai tenter d'éclaircir la question via internet, j'ai trouver ça et là des passages de textes mais rien de très concluant, ne m'y connaissant absolument pas en droit, je vous demande donc si cette somme demandée est légitime et surtout LEGALE

Par **alterego**, le **15/10/2012** à **13:44**

Bonjour,

Votre contrat d'assurance est-il toujours en cours ou a-t-il été résilié ?

Cordialement

Par **valerie087**, le **15/10/2012** à **14:01**

il a été résilié...

Par **pat76**, le **19/10/2012** à **16:38**

Bonjour

A quelle date a été résilié votre contrat d'assurance?

C'est vous qui l'aviez fait la demande de résiliation ou l'assureur?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés